



L'enfant au cœur
de nos priorités.

Adopter avec l'AFA

L'AFA a été créée en 2006 pour proposer une nouvelle voie pour les candidats à l'adoption internationale. Son caractère public implique qu'elle « assure ses compétences dans le strict respect des principes d'égalité et de neutralité ».

Du fait du grand nombre d'agrément en cours de validité (environ 25 000) et de la sélectivité des Organismes Autorisés pour l'Adoption (privés), l'AFA est destinataire d'un grand nombre de demandes d'accompagnement.

L'Agence accompagne les candidats lorsque leur projet d'adoption est orienté vers un pays où elle est habilitée et accréditée pour intervenir, qu'il réponde aux conditions requises dans le pays d'origine et corresponde aux profils des enfants adoptables dans ce pays.

L'Agence Française de l'Adoption, six ans après sa création, travaille avec 35 pays partenaires, accompagne 6 338 familles et gère 7 895 projets d'adoption.

Les Missions de l'AFA

Informer, conseiller, accompagner

D'un côté, des Organismes Autorisés pour l'Adoption - 34, qui représentent 38 % du nombre des adoptions à l'étranger. De l'autre, de plus en plus de pays qui se ferment à l'adoption individuelle. D'où la naissance de l'A.F.A., comme troisième voie pour accompagner les familles dans leur projet d'adoption d'un enfant dans le monde.

Elle rassemble et assure la diffusion.

Partenaire des départements, interlocuteur des pays étrangers ouverts à l'adoption, l'Agence Française de l'Adoption (A.F.A.) a pour mission d'informer, de conseiller et d'accompagner les familles qui feront appel à ses services. Objectif ? Leur éviter au maximum les nombreuses difficultés ou tracasseries qu'elles risquent de rencontrer au cours de leurs démarches. L'Agence ne cherche pas à se substituer aux O.A.A. existantes : elle offre un service différent aux demandes individuelles ou encadrées et facilitera leurs démarches en les sécurisant.

Informer

L'A.F.A. accompagne les familles dans leur projet d'adoption, sans aucun critère de sélection des candidats, dans le strict respect des règles édictées par les pays d'origine.

1. Elle assure la diffusion de l'information : droit, procédures judiciaires et administratives en vigueur dans les Etats étrangers, organismes publics ou privés intervenant dans le domaine de l'adoption internationale ;



L'enfant au cœur
de nos priorités.

2. Elle informe les familles sur les modalités de l'adoption internationale, les aide à constituer leurs dossiers en fonction des pays. Toute demande d'aide à la constitution et à l'envoi d'un dossier d'adoption dans un pays fermé à l'adoption individuelle est prise en considération. Cependant, les pays restent souverains dans l'acceptation ou non de la demande selon les critères qui leurs sont propres.

3. Elle travaille en étroite liaison avec ses correspondants départementaux, qui eux-mêmes ont une mission de proximité d'information et d'appui à la constitution des dossiers d'adoption.

Conseiller

L'A.F.A. dialogue avec les administrations des pays d'origine des enfants. L'A.F.A. est, en effet, un interlocuteur privilégié des autorités locales et des orphelinats des pays d'origine des enfants auxquels elle pourra fournir des informations sur la législation française de l'adoption. L'A.F.A. sera associée à la négociation des accords bilatéraux en matière d'adoption.

Dans certains pays [liste communiquée au fur et à mesure de leur ouverture sur notre site Internet], **un représentant de l'Agence**, parallèlement à l'échelon consulaire, est à la disposition des familles pour les conseiller dans leurs démarches localement.

Accompagner

De retour en France avec l'enfant adopté, l'A.F.A. aide les familles à respecter - pour les pays qui le demandent - leurs engagements de **suivi post-adoption des enfants**, avec l'aide des antennes « adoption » au sein des services sociaux des départements.

Charte de l'AFA

L'Agence s'engage :

1- **A travailler dans le respect de la convention de La Haye du 29 mai 1993** sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption signée par la France le 5 avril 1994, ratifiée le 27 mars 1997 et entrée en vigueur le 1er juillet 1997. De même, la convention des Nations Unies signée le 20 novembre 1989 relative aux droits des enfants est au centre de son action internationale.

2- **A développer une information et une aide de proximité** grâce aux correspondants départementaux mis à la disposition de l'Agence par les services adoptions des Conseils Généraux.

3- Plus généralement, **à apporter son aide à la constitution des dossiers** pour les familles désirant effectuer une démarche individuelle d'adoption à l'étranger.



L'enfant au cœur
de nos priorités.

4- A mettre à la disposition des futurs adoptants **une information actualisée via son site Internet : www.agence-adoption.fr**

5- A mettre à la disposition des familles, dans certains pays étrangers, **un correspondant local.**

6- A faciliter, au côté des Conseils Généraux, les familles à respecter leurs obligations de réalisation **des rapports de suivi des enfants** auprès de leurs pays d'origine.

7- **A fournir ses services gratuitement.** Aucun frais d'inscription à l'Agence ne sera réclamé aux familles.

L'Agence rappelle aux futurs adoptants :

► **Qu'elle ne peut garantir qu'une demande d'adoption puisse être menée à son terme.** Ce sont les autorités de l'adoption du pays d'origine d'un enfant, qui acceptent ou non les dossiers présentés par les futurs adoptants et décident de l'appareillement des enfants. L'Agence n'est donc pas responsable des refus des dossiers par les pays.

► **Qu'elle n'est pas habilitée à délivrer aux enfants adoptés les visas nécessaires à leur entrée en France.** C'est le Ministère des Affaires étrangères qui assure cette mission.

Le choix du pays

Parmi les 35 pays partenaires de l'AFA, 33 pays ont ratifié la Convention de La Haye et 2 pays « non La Haye » (le Vietnam -qui vient de la signer - et la Russie). Il faut noter qu'étant donné la souplesse, voir l'absence d'exigence(s) très précises de ces pays, il existe une grande disproportion entre le grand nombre de dossiers envoyés sur place et le nombre d'adoptions réalisées.

De manière générale, les pays partenaires de l'AFA nous demandent de mettre tout en œuvre pour adresser des projets d'adoption correspondant aux besoins réels des enfants qu'ils souhaitent faire adopter à l'international.

Ils attendent de l'Agence un nombre raisonnable de dossiers et **apprécient tout particulièrement les projets de qualité s'ouvrant sur l'accueil d'enfants de trois ans et plus, et sur l'accueil d'enfants à besoins spécifiques.**

Une fois que vous avez identifié un pays susceptible d'accepter votre candidature, lisez très attentivement :

- la ou les **fiches pays** concernées,
- les **commentaires annotés en vert** sur la **page 3** (Conditions relatives aux adoptants - marge de droite) - Fiches Pays.

Après lecture des fiches pays, contactez **[le correspondant AFA de votre département](#)**. Celui-ci vous aidera à vous orienter vers le pays le plus adapté à la réalisation de votre projet d'adoption.



L'enfant au cœur
de nos priorités.

Pays partenaires

Pays La Haye

En application de la loi du 4 juillet 2005 portant réforme de l'adoption, l'Agence Française de l'Adoption (AFA) a repris le 2 octobre 2006 la gestion des dossiers individuels d'adoption précédemment déposés à la Mission de l'adoption internationale (MAI) en démarche individuelle et dans les pays ayant ratifié la Convention de La Haye (CLH).

Les pays parties à la CLH ouverts par l'AFA sont :

- ▶ **l'Albanie**
- ▶ **la Bulgarie**
- ▶ **le Burkina Faso,**
- ▶ **le Cambodge** (pays fermé actuellement)
- ▶ **la Chine,**
- ▶ **le Chili,**
- ▶ **la Colombie,**
- ▶ **la Hongrie,**
- ▶ **l'Inde,**
- ▶ **la Lettonie,**
- ▶ **la Lituanie,**
- ▶ **Madagascar,**
- ▶ **le Mali,**
- ▶ **le Mexique,**
- ▶ **le Pérou,**
- ▶ **les Philippines,**
- ▶ **la Pologne,**
- ▶ **le Portugal,**
- ▶ **le Sri Lanka,**
- ▶ **la Thaïlande**
- ▶ **le Togo**
- ▶ **le Vietnam**

Pays non La Haye

Pour les pays non La Haye, l'A.F.A. est habilitée par le Ministère des Affaires Etrangères français et accréditée auprès du pays :

- ▶ **la Russie**

Monter son pré-dossier

Après avoir choisi un pays, tout en tenant compte de ses exigences et du profil des enfants adoptables, **le correspondant AFA de votre département vous accompagnera dans l'élaboration de votre projet et la constitution de votre dossier.**

L'étude de votre candidature s'effectue sur la base d'un pré-dossier orienté vers un pays.



L'enfant au cœur
de nos priorités.

La constitution et l'envoi du pré-dossier

Avant toute constitution du dossier il est nécessaire de nous envoyer :

- ▶ **Une fiche de renseignements AFA** dûment remplie et signée
- ▶ Une courte lettre de présentation de votre projet d'adoption ainsi que le pays choisi
- ▶ Une photocopie simple de votre agrément et de la notice correspondante
- ▶ Une photocopie simple de vos deux évaluations sociale et psychologique.

(aucune légalisation n'est nécessaire à ce stade)

A réception, ce pré-dossier sera étudié par nos rédacteurs afin de vérifier que votre projet d'adoption est bien conforme aux exigences imposées par le pays choisi.

Prise en charge d'un pré dossier

Trois schémas de prise en charge d'une demande existent à l'AFA

Le pays choisi est un « pays sans quota »

Après l'envoi de votre pré-dossier, un projet de mise en relation (PMR) est établi dès lors que le projet correspond aux critères du pays. Dès que le dossier est constitué, il est aussitôt envoyé. La Colombie, la Chine ou la Bulgarie sont des pays sans quota.

NB : Le Mali est également « sans quota » mais nous ne pouvons plus, actuellement, envoyer de dossiers dans ce pays.

Le pays choisi est un « pays à quota »

- ▶ Un appel à candidature est relayé à l'ouverture d'un quota via le site internet de l'AFA. Les pré-dossiers vont directement vers le pôle géographique de l'Agence pour analyse.
- ▶ Dès que le quota est atteint, les dossiers sont réorientés vers le Pôle Information et Conseil. Les familles non retenues sont invitées à réorienter leur projet d'adoption vers un autre pays avec l'aide de leur correspondant départemental AFA ou du pôle information et conseil de l'AFA. C'est le cas, par exemple, de la Thaïlande, du Togo et du Sri Lanka.

Le pays choisi est un pays avec liste de demande en attente (Vietnam, Madagascar, Russie et Cambodge)

Le pré-dossier est étudié par le Pôle Information et Conseil et enregistré sur liste de demandes en attente dès lors que les critères fixés par le pays sont remplis. Le candidat est informé par courrier de son inscription (ordre chronologique d'arrivée) ainsi que de ses codes d'accès à l'espace personnel pour le suivi de l'évolution du rang.



L'enfant au cœur
de nos priorités.

Lors de la sortie de la liste de demandes en attente, la candidature est à nouveau étudiée, cette fois-ci par le rédacteur en charge du pays concerné sur la base des critères en vigueur. Le projet de mise en relation est adressé aux candidats dès l'instant où le projet des adoptants est validé par le rédacteur. La constitution du dossier finalisé à destination du pays s'effectue sur la base de la brochure pays, envoyée dans un second temps au candidat.

Cependant, la saturation de ces listes de demande en attente donne peu de perspectives aux candidats sur la faisabilité de leur projet d'adoption dans un délai raisonnable.

NB : Il n'y a plus d'inscription possible sur la liste de demandes en attente pour le Cambodge depuis plusieurs années.

Que votre choix se porte sur

- ▶ **un pays sans quota,**
- ▶ **un pays avec quota,**
- ▶ **ou un pays avec liste de demandes en attente**

le conseil d'administration de l'Agence Française de l'Adoption, sur les recommandations de la mission IGAS/IGAEE, a décidé que les candidats accompagnés par l'AFA ne lui confient désormais qu'un seul projet.

Ainsi, à partir du 2 Avril 2012 :

- ▶ **1. Tout nouveau candidat est invité à orienter son projet vers un SEUL pays.** L'orientation vers un pays unique permet à l'AFA d'affiner la préparation des candidats en fonction du pays d'origine et du profil des enfants qu'il propose.
- ▶ **2. Les candidats à l'adoption ne peuvent s'inscrire en liste de demande en attente que s'ils n'ont pas d'autre projet en cours avec l'AFA dans un autre pays.**
- ▶ **3. Les candidats ayant initié plusieurs candidatures avant le 2 Avril 2012 ne voient pas leurs projets remis en cause** dans le cadre de cette disposition.

De plus :

- ▶ **1. Tout nouveau candidat peut bénéficier, au début de sa démarche d'adoption, d'un entretien via son correspondant départemental, interlocuteur de proximité, au sein du conseil général.** Cet entretien, qui peut également être assuré par les professionnels de l'AFA Paris, a vocation à informer les candidats et à les accompagner dans leur projet en terme de profil d'enfant attendu et de possibilités concrètes d'orientation.
- ▶ **2. Chaque candidat ayant déposé un projet accompagné par l'AFA ou étant inscrit sur une liste de demandes en attente se voit attribuer et transmettre un code lui permettant d'accéder à son espace internet personnel sécurisé** afin de suivre l'évolution de son dossier.
- ▶ **3. Chaque candidat est invité à confirmer annuellement, au 1er mai de l'année, son ou ses projet(s) confié(s) à l'AFA.**



L'enfant au cœur
de nos priorités.

Monter son dossier

Le « Projet de mise en relation »

Une fois votre pré-dossier validé, le rédacteur en charge du pays choisi vous adressera en double exemplaire, par voie postale **un Projet de mise en relation** ainsi que l'annexe propre à ce pays. Ce document contractuel dont vous devrez nous renvoyer un exemplaire signé dans les 2 mois, rappelle les éléments essentiels de votre projet et précise les obligations respectives de chacune des parties. Aucun dossier ne pourra être traité sans la signature de ce projet de mise en relation et de son annexe.

A réception du projet de mise en relation, le rédacteur vous fera parvenir, toujours par voie postale, la brochure pays vous permettant de monter votre dossier.

La constitution de votre dossier

La brochure pays détaille chacune des pièces nécessaires à la constitution de votre dossier, et répond à vos interrogations concernant leur production.

Durant toute cette période, vous aurez la possibilité d'entrer en contact téléphonique et/ou de demander un rendez-vous auprès du correspondant départemental A.F.A. au sein du Service de l'Aide Sociale à l'Enfance de votre département, ou de joindre l'Agence par téléphone ou courrier.

L'A.F.A., qui est très attachée à la **qualité de chacun des dossiers de demande d'adoption envoyés dans les pays d'origine**, conformément aux nouvelles exigences de ces pays, sera toujours disposée à vous renseigner et à vous conseiller. Cependant, la constitution des dossiers est de **votre seule et entière responsabilité**.

Chaque candidat accompagné par l'AFA se verra attribuer et transmettre un code lui permettant d'accéder à **son espace internet personnel sécurisé afin de suivre l'évolution de son dossier**. Il pourra également mettre à jour les informations qui lui sont personnelles.

Chaque candidat sera invité à **confirmer annuellement**, au 1er mai de l'année, son ou ses projet(s) confié(s) à l'AFA via son espace personnel.

L'envoi du dossier

Une fois votre dossier constitué, vous devrez le transmettre **en mains propres ou par voie postale** à l'adresse suivante :

- ▶ Agence Française de l'Adoption
- ▶ 19 Boulevard Henry IV,
- ▶ 75004 Paris

Il sera alors validé par le rédacteur en charge du pays choisi, puis transmis aux autorités locales en charge de l'adoption.



L'enfant au cœur
de nos priorités.

Préparer les familles

Il existe aujourd'hui une inadéquation entre le projet des familles, les besoins des enfants et les attentes des pays.

En effet, le profil des enfants adoptés via l'AFA évolue d'année en année.

Ainsi, en 2011, 68% des enfants avaient moins de 5 ans et l'âge moyen au moment de la proposition d'apparementement était de 3 ans et 10 mois (Age médian : 2 an et 11 mois). 16% des enfants adoptés avaient des problèmes de santé signalés.

Or, l'Agence Française de l'Adoption a constaté que les familles qu'elle accompagnait étaient très peu préparées à cette réalité.

L'A.F.A. a initié un travail de sensibilisation des postulants à la problématique adoptive et à la nouvelle réalité de l'adoption internationale, afin de mieux les préparer et de mieux les accompagner dans leur projet.

A été mise à la disposition des familles :

► **[une Collection de « Cahiers Psy » \(12 numéros\)](#)**

3 plaquettes d'accompagnement pour la rencontre avec l'enfant à destination des candidats à l'adoption :

► **[Vade mecum pour ceux qui partent chercher leur enfant](#)**

► **[Vade mecum pour le retour avec l'enfant](#)**

► **[Accompagnement pour la rencontre avec un enfant grand](#)**

Préparation obligatoire

Journées de préparation obligatoires pour tout projet d'adoption vers la Chine.

Les nouvelles exigences chinoises relatives à l'acceptation des dossiers envoyés par l'AFA nécessitent désormais que chaque famille participe à une formation organisée par l'Agence Française de l'Adoption.

L'AFA vous rappelle que la participation des deux membres du couple à cette formation est indispensable pour permettre l'envoi de son dossier en Chine.



L'enfant au cœur
de nos priorités.

Journées de préparation pour tout projet d'adoption vers la Russie

L'évolution prochaine de la législation russe vise à imposer une préparation obligatoire à tout candidat russe ou étranger souhaitant adopter en Russie.

L'objectif de ces journées est d'informer les familles AFA de la complexité de la procédure selon les régions, ainsi que du profil des enfants proposés à l'adoption internationale (troubles de santé fréquents).

Préparation facultative

Dans cette perspective d'amélioration de la qualité des services proposés par l'AFA, et afin d'accompagner au mieux les candidats à l'adoption dans cette période particulièrement difficile de « gestion de l'attente », **les candidats à l'adoption sont invités à participer à des journées de préparation.**

Journée de préparation à l'adoption à Madagascar

Organisée avec l'AFAENAM, cette journée a pour objectif de sensibiliser et d'approfondir la réflexion des familles sur la procédure et l'actualité des adoptions internationales à Madagascar.

Sont évoqués : la procédure locale et le séjour sur place, la prévention des risques de santé propres au pays, le profil des enfants proposés et leur santé, la préparation à la rencontre et les éléments culturels puis témoignages de parents adoptants.

Les journées de préparation au départ et à la rencontre avec l'enfant né en Colombie

Les journées de préparation au départ et à la rencontre avec l'enfant né en Colombie, organisées avec l'APAEC, ont pour objectif de sensibiliser et d'approfondir la réflexion des familles sur :

- ▶ la préparation du voyage, du séjour et du retour du pays d'origine de l'enfant,
- ▶ la rencontre et la construction du lien,
- ▶ le profil des enfants,
- ▶ la procédure locale,
- ▶ puis témoignages de parents adoptants

La journée de préparation à l'accueil d'enfants grands venus de Colombie

La journée de préparation à l'accueil d'enfants grands venus de Colombie dans le cadre du programme « **Vacaciones de Verano** » à laquelle est conviée l'APAEC. Cette journée est également l'occasion pour les familles impliquées d'échanger et de tisser des liens souvent conservés par la suite.



L'enfant au cœur
de nos priorités.

Accompagnement des familles

Les candidats peuvent contacter le pôle Information et Conseil et se tenir au courant de l'actualité de l'adoption internationale et de leur dossier sur leur Espace Personnel (site de l'AFA).

La proposition d'apparentement

Un accompagnement **au moment de la transmission des propositions d'enfants** aux candidats est assuré par les chargées de mission psychologue et médecin, aux côtés des rédacteurs. Chaque fois que cela est possible ou à la demande des candidats, un rendez-vous est proposé.

Ecoute, conseils en santé ou en psychologie, soutien des familles

Ecoute, conseils en santé ou en psychologie, soutien des familles pouvant se trouver en difficulté dans le cadre de la poursuite de leur projet d'adoption soit au moment de la proposition d'apparentement, soit sur place dans le pays d'origine de l'enfant, soit dans le cadre d'un renoncement à l'enfant, soit dans le cadre du suivi de celui-ci une fois dans sa famille par le médecin ou la psychologue de l'AFA.

Un réseau d'acteurs professionnels « médecins » et « psy » spécialisés dans le domaine de l'adoption

Un réseau d'acteurs professionnels « médecins » et « psy » spécialisés dans le domaine de l'adoption exerçant au sein des différents départements se constitue peu à peu en vue d'effectuer des orientations pour des suivis et des prises en charge les plus pertinents possibles pour nos adoptants

Le Livre de l'Adoption

Proposé et conçu par l'équipe de l'AFA, illustré par Alexandra PETRACCHI, **« Il était une fois...Notre histoire »** est un livre destiné aux enfants ayant été adoptés aux quatre coins du monde.

Il évoque toutes les étapes : celles **vécues par les candidats à l'adoption** (leur souhait de fonder une famille, l'obtention de l'agrément, le long chemin, l'attente... et puis l'annonce de l'apparentement, le départ, la 1ère rencontre...) et **celles vécues par l'enfant** (sa naissance, son lieu de vie, son pays d'origine... et puis la rencontre avec ses parents, les premiers moments passés ensemble.

Viennent ensuite la découverte de son nouveau pays, de son nouveau lieu de vie, de sa nouvelle famille, de sa nouvelle vie).

Dans **« Il était une fois...Notre histoire »**, les parents peuvent écrire les informations relatives à leurs démarches d'adoption et des confidences sur les émotions intenses qu'ils auront



L'enfant au cœur
de nos priorités.

ressenties. Et comme tout autre album de bébé, toutes les étapes de la progression de l'enfant pourront y être décrites.

Le livre « Il était une fois...Notre histoire » a 3 déclinaisons : une version couple, une version maman célibataire et une version papa célibataire.

Les Correspondants locaux à l'étranger (CLE)

L'AFA s'est fixée comme priorité d'accompagner au mieux les familles tout au long de la procédure, à plus forte raison quand surgissent sur place des instants d'incertitude et de faiblesse, des difficultés et des imprévus.

Mais sachez que si l'adoption est si complexe, c'est parce qu'elle imite la nature et sollicite aussi bien le cœur que la raison.

Les Correspondants locaux à l'étranger constituent le maillon, indispensable pour certains pays, entre les autorités étrangères et l'AFA. Ils sont là pour aider les candidats qui nous ont confié leur projet, pour assurer le suivi de leur dossier, et toujours persévérer pour le faire avancer.



L'enfant au cœur
de nos priorités.

Accompagner un projet Enfant à Besoins Spécifiques

Du fait de l'aptitude croissante des Etats à mieux prendre en charge leurs enfants privés de famille, le profil des enfants adoptables évolue sensiblement vers des **enfants à besoins spécifiques : enfants plus grands (5 ans et plus), fratries, enfant ayant une histoire lourde ou stigmatisante, ou enfant affecté d'un handicap ou d'un problème de santé.**

C'est la raison pour laquelle l'AFA a mis en place **une procédure d'accompagnement de ces projets pour préparer au mieux les familles.**

Celle-ci vise notamment à accompagner les candidats dans la délimitation de leur projet d'adoption au moyen d'un questionnaire relatif aux particularités qu'ils pourraient accepter et de divers entretiens personnalisés.

Une équipe pluridisciplinaire (médecin, psychologue, juriste et administratif) accompagne les candidats dans ce travail préalable, mais aussi lors de la mise en relation avec un enfant déterminé.

3 Modules spécifiques

Afin de préparer et de sensibiliser les familles candidates à l'accueil d'un enfant déjà grand ou d'une fratrie, **trois modules spécifiques ont été conçus par l'AFA avec l'APAEC (pour la Colombie), avec EFA-AI (Europe), avec MASF et quelques APPO (Asie).**

Ceux-ci ont vocation à se décliner dans chacun des services adoption des Conseils généraux, soit sous forme de réunion d'information, soit sous forme de remise d'un cahier de réflexion encadrée de deux entretiens avec l'ASE.

- **Un cahier de réflexion « Adopter un enfant d'Asie » proposé par l'AFA, le MASF et certaines APPO.**
- **Un cahier de réflexion « Adopter un enfant d'Europe » proposé par l'AFA et EFA**
- **► Un cahier de réflexion pour se préparer à l'accueil d'un enfant colombien, proposé par l'AFA et l'APAEC,**

disponibles auprès du **correspondant AFA de votre département.**



L'enfant au cœur
de nos priorités.

Des programmes spécifiques

Accueillir un enfant dans le cadre des Vacaciones de Verano

L'Instituto Colombiano de Bienestar Familiar (ICBF) a développé ces dernières années des programmes orientés vers l'adoption des enfants grands et à besoins spécifiques

L'objectif du programme est de sensibiliser les familles à l'adoption d'enfants grands ou en fratrie.

Il consiste donc en l'accueil au sein de leur foyer d'enfants et/ou fratries âgés entre 9 et 12 ans, pour une durée d'au minimum 3 semaines. Ces enfants ne présentent pas de lourdes particularités, physique ou mentale. Les autres enfants sont accueillis en fratrie (2 ou plus), l'aîné étant âgé de plus de 9 ans.

« Choisis » parmi ceux déclarés juridiquement adoptables, les enfants participant à ce projet bénéficient d'une préparation spécifique et sont accompagnés par les professionnels de l'ICBF. Ils présentent généralement de bonnes capacités d'adaptation.

A l'issue du séjour, si les candidats et les enfants en émettent le souhait, la possibilité d'une adoption est envisagée. Ainsi, après le recueil de l'avis de l'enfant et validation de l'apparentement en Colombie, la procédure d'adoption est lancée

Le souhait de l'A.F.A. ? Etre auprès des familles. Toujours mieux les préparer et mieux les accompagner dans leur projet d'adoption.